

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Mars 2017

Convocations envoyées le vingt et un Mars deux mille dix sept.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vingt neuf Mars deux mille dix sept sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
CHASTANG Marcel
DELLA-POLLA David
GARNIER Bernard
GOULT Michel
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
SALOMON Grégory
VIRELY Jean-Marie.

Madame : MUCHERL Monique.

Absent(s) avant donné pouvoir : Monsieur de GUITAUT Hugues.

Absent(s) : Monsieur BIRAUD Sébastien, Madame PINTER Marie-Thérèse, Madame VERRIER Marie-Luce.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Bernard

Présence de Mesdames Rosemonde POINSOT et Justine JACQUET.

Monsieur le Maire :

- ✚ Ouvre la séance à 20 h 00.
- ✚ Donne lecture du PV de la séance du 03 Mars 2017
- ✚ Monsieur Jean-Marie VIRELY demande d'attendre une proposition du SIVU pour les NAP.
- ✚ Modifier dans PV : le Cybercafé au SIVU n'est pas prévu.
- ✚ Monsieur Jean-Marie VIRELY donne lecture du mail qu'il a envoyé à Monsieur le Maire suite à l'incident avec Monsieur David DELLA POLLA au cours du précédent Conseil.
- ✚ Monsieur le Maire donne lecture de la réponse qu'il a adressée à Monsieur Jean-Marie VIRELY.
- ✚ Monsieur Jean-Marie VIRELY commente la réponse de Monsieur le Maire en expliquant qu'il n'approuverait pas le compte-rendu.
- ✚ Vote pour approbation du compte-rendu :
Pour 4 – Contre 3 – Abstentions 5.

Ordre du jour :

N° 2017-017 – Abattage et broyage de branches – devis ADAM Didier :

Le devis est de 1.800,00 € mais cela sera possible seulement après les récoltes du maïs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Monsieur Philippe RENAULT rappelle que les arbres de la propriété de Monsieur JACOB penchent beaucoup sur la Rue des Demoiselles Bert. Monsieur le Maire a fait deux courriers restés sans réponse.

N° 2017-018 – Indemnités de fonction des élus locaux :

Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 (applicable au 01/01/2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient alors de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification est prévue en Janvier 2018 (il deviendra l'indice 1028).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de modifier la délibération comme indiqué ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-019 – Indemnité à Monsieur Bernard DUREY : consommations d'électricité (pompe de relevage à Epoissotte) :

Monsieur le Maire explique que cela s'élève à 10 €/an depuis 2010, soit 70 € (eaux pluviales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler la somme de 70 € à Monsieur Bernard DUREY pour indemnité de consommations électriques de la pompe de relevage.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-020 – Devis échelle en aluminium pour accès aux cloches de l'église :

Devis SARL DUMONT ET BERT : 1.581,00 € HT soit 1.897,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-021 – Travaux complémentaires faitières de l'église :

Devis :

- SARL Le Trait Carré : 13.192,00 € HT soit 15.830,40 € TTC.
+ option sacristie : 2.642,45 € HT soit 3.170,94 € TTC.
- SARL LUDI : 8.366,50 € HT soit 10.039,80 € TTC.

Rappel des précédents devis :

- SARL DUFRAIGNE : 18.438,41 € HT soit 22.126,09 € TTC.
- SARL BARBAUD : 16.226,89 € HT soit 19.472,27 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre à François LUDI l'option des faitières de la sacristie.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-022 – Frais de scolarité de l'école publique pour l'année 2016 :

Monsieur le Maire compare l'année 2015 et l'année 2016.

Le coût de scolarité pour les élémentaires est de 402 € par enfant.

Le coût de scolarité pour les maternelles est 778 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les comptes présentés.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-023 – Demande de l'école Ste Louise : participation financière de la commune aux frais de scolarité de la classe maternelle (9 résidants à Epoisses) :

Madame Béatrix de GUITAUT, Présidente de l'OGEC, sollicite un forfait pour les 9 élèves scolarisés en classes maternelles résidants à Epoisses.

Monsieur le Maire rappelle la demande de passage sous contrat d'association de l'école privée Sainte Louise en Septembre 2006, ainsi que la consultation du Conseil telle

que prévue par le décret n° 60-389 qui a permis de s'exonérer de la part afférente à la classe maternelle pour laquelle l'engagement financier de la commune est facultatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour cette année le forfait pour les 9 élèves de maternelle résidants à Epoisses, soit 778 € x 9 = 7.002,00 €.

Vote : Pour 5 – Contre 1 – Abstentions 6.

Déposé en Sous-Préfecture

Communications :

⇒ Travaux de voirie route de Vieux Château et route de Foux : acceptés par la Communauté de Communes des Terres d'Auxois. Part communale : 77.341,29 €.

⇒ Assemblée Générale de l'association Second Souffle 21 le 10 Avril à 18h00 au SIVU.

⇒ Réception d'un courrier de Madame POINSOT qui demande que dans le compte-rendu du précédent Conseil le mot Cybercafé soit remplacé par "Espace numérique" (il ne s'agit pas d'une buvette). Monsieur Jean-Marie VIRELY pense que le mot "CyberKFE" aurait dû être ainsi orthographié.

⇒ Invitation de l'école Ste Louise aux journées portes ouvertes le samedi 1^{er} Avril.

⇒ Courrier de Madame MOULINOUX pour clarifier sa situation par rapport aux retards de paiement de loyers du salon de coiffure.

⇒ Syndicat du Bassin du Serein : l'Assemblée Générale n'a pas eu lieu le 27/03/2017 à Nitry car il n'y avait pas le quorum. Monsieur le Maire et Monsieur Daniel PHILIPPOT seront présents à l'Assemblée Générale le vendredi 31 Mars 2017 à Mont Saint Jean.

⇒ Monsieur Grégory SALOMON donne des précisions sur l'avancement du projet de la mare des Éperons, et nous confie un dossier comprenant un projet de convention de mandat, un projet de CCTP, un courrier de rappel des droits et devoirs du propriétaire riverain d'un cours d'eau, ainsi que le questionnaire rempli de collecte de données concernant l'étude du bassin versant et de ses affluents pour la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

N° 2017-024 – Vote des taux des taxes locales :

Les taux actuels sont :

TAXES	Taux
Taxe d'habitation :	16,63 %
Taxe foncière (bâti) :	17,55 %
Taxe foncière (non bâti) :	42,49 %

Monsieur le Maire demande un vote pour augmentation de ces taxes :

Vote : Pour 0 – Contre 11 – Abstention 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-025 – Budget Primitif 2017 :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1.547.050,00 €	848.588,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		698.462,00 €
	1.547.050,00 €	1.547.050,00 €
Investissement	1.412.938,00 €	1.431.989,00 €
Restes à réaliser 2016	128.831,00 €	89.729,00 €
Affectation de résultat (20 050,57 €)		20.051,00 €
	1.541.769,00 €	1.541.769,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget principal 2017.

Vote : Pour 10 – Contre 0 – Abstentions 2.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-026 – Budget Primitif AR MARCONI 2017 :

BUDGET AR MARCONI	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19.147,00 €	19.147,00 €
	19.147,00 €	19.147,00 €
Investissement	10.084,00 €	12.018,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11.799,00 €	
Affectation de résultat (9 864,73 €)		9.865,00 €
	21.883,00 €	21.883,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget Atelier Relais Marconi 2017.

Vote : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 1.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-027 – Vote des affectations de résultats au compte 1068 (recettes d'investissement) :

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

⇒ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de :

9.864,73 € pour le budget Atelier relais Marconi.

20.050,57 € pour le budget principal.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-028 – Comptes de Gestion 2016 :

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2016 :

✚ Budget principal : +737.563,36 €.

✚ Budget AR MARCONI : -1.933,61 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2017-029 – Comptes Administratifs 2016 :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard BAUDON, 1^{er} Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	601.709,40 €	869.186,57 €
Investissement	334.783,62 €	579.736,62 €

AR Marconi	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4.028,92 €	13.893,65 €
Investissement	9.757,89 €	8.580,92 €

Monsieur Jean-Marie VIRELY indique qu'il refuse de participer au vote.

Hors de la présence de Monsieur Marcel CHASTANG, Maire, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2016.

Vote : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 1.

Déposé en Sous-Préfecture

Monsieur Philippe RENAULT souhaite que l'on mette à l'entrée d'Epoisses des panneaux pour signaler les terrains à vendre.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 05/05/2017 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 00.**

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel